

L'actionnariat salarié à l'épreuve de l'AMF

A la demande du Collectif LBO, une délégation de salariés-actionnaires de la société SOCOTEC sera reçue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le mercredi 13 février 2008 à 17 heures.

L'AMF est en effet sollicitée par la direction de SOCOTEC pour donner son agrément à un nouveau Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), dit "Fonds H", qui permettrait de restructurer le capital de l'entreprise sans l'avis des salariés-actionnaires.

Il faut savoir que SOCOTEC est aujourd'hui détenue à 100 % par ses salariés, chacun d'eux ne pouvant détenir plus de 1% du capital. Le Conseil d'Administration semble pourtant vouloir modifier profondément cette structure actionariale originale : la création du "Fonds H" s'inscrit dans un processus de dépossession des droits de vote individuels permettant l'arrivée d'un fonds d'investissement majoritaire au capital de la société dans le cadre d'une opération de LBO montée avec quelques cadres dirigeants.

Aujourd'hui, près de 90 % des salariés-actionnaires se déclarent opposés à cette méthode "à la hussarde" et semblent bien décidés à se faire entendre. Car si l'opération engagée allait jusqu'à son terme, elle remettrait en cause le modèle original de SOCOTEC, limitant l'actionnariat salarié à 25% maximum. Un comble pour cette société pionnière de l'actionnariat salarié majoritaire qui existe depuis plus d'un demi-siècle !

Si une restructuration du capital est nécessaire avec arguments crédibles à l'appui, le comité d'entreprise et l'ensemble des organisations syndicales (CFTC, CFDT, CGC, CGT, FO) estiment qu'il est possible d'engager un processus démocratique et transparent qui n'excède pas 6 mois, répondant à toutes les exigences requises: celles des actionnaires, pour leur permettre de vendre tout ou partie de leurs actions ou au contraire de les conserver précieusement; celles des salariés, en matière de garanties collectives apportées par d'éventuels investisseurs externes; celles des citoyens, soucieux de pérenniser un modèle original assurant des emplois et des activités qui ont fait leurs preuves depuis plus de 50 ans.

Si le processus engagé en juin 2007 par le Conseil d'Administration se poursuivait, les administrateurs risqueraient de se voir opposer des procédures judiciaires multiples pour abus de pouvoir, détournement de la loi "pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié", traitement différencié entre actionnaires, défaut d'information des actionnaires, conflits d'intérêt, etc.

Assistés du Collectif LBO, la délégation de salariés-actionnaires plaidera donc ce mercredi auprès de l'AMF pour un processus vertueux, permettant de réconcilier l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

En pleine crise financière, une décision juste redonnerait certainement un peu de crédit et de confiance dans nos institutions.

En différant et en conditionnant son accord d'agrément du « Fonds H » au choix préalable par tous les salariés-actionnaires du nouvel éventuel investisseur, l'AMF réaffirmerait son rôle de protection de l'épargne des actionnaires minoritaires.

Le Premier Ministre n'a-t-il pas récemment affirmé que l'actionnariat salarié était un rempart possible aux OPA hostiles ? En soutenant publiquement cette exigence de transparence réclamée par les salariés-actionnaires et leurs représentants, le pouvoir exécutif confirmerait ainsi sa volonté de promouvoir l'actionnariat salarié et d'empêcher le détournement des lois. Le cas unique de SOCOTEC ne lui donne-t-il pas une parfaite occasion de mettre en accord son discours et ses actes ?

Collectif LBO – 18, rue d'Alembert – 92 190 MEUDON

N° SIRET 491 766 556 00014 – APE 913 E

<http://www.collectif-lbo.org>

Contact : Philippe Matzkowski - 06.19.51.27.62 - pmatzkowski@yahoo.fr